

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	14	14 + 4 pouvoirs

Date de convocation
4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Christian BOURGAUX à Cathy GREINER.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du Compte Administratif - Budget Annexe
N° de délibération : 17_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	17	0	0	1

Le Maire présente le compte administratif 2023 du budget annexe pour le lotissement "Quartier Durable". Ce document reprend l'ensemble des mouvements comptables ordonnancés au titre de l'exercice passé.

Compte administratif 2023 - Quartier Durable

Dépenses de Fonctionnement		Dépenses d'Investissement	
011 Travaux	279 709,71 €	040 Ordre différences réalisations	279 709,71 €
Total dépenses de ft :	279 709,71 €	Total dépenses d'invest :	279 709,71 €
Recettes de Fonctionnement		Recettes d'Investissement	
042 Opération ordre transfert entre sections	279 709,71 €	16 Avance commune	721 343,00 €
Total dépenses de ft :	279 709,71 €	Total recettes d'invest :	721 343,00 €
Excédent ou déficit de fonctionnement :	0,00 €	Résultat investissement :	441 633,29 €
Résultat clôture fonct N-1 :	-0,20 €	Résultat clôture invest N-1 :	-34 565,25 €
Résultat fonct réel N :	-0,20 €	Résultat invest réel N :	407 068,04 €
Résultat de clôture N :	407 067,84 €		

Après avoir apporté l'ensemble des éléments permettant à l'assemblée d'apprécier sa gestion et conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif, le Maire passe donc la parole au Président de séance élu pour l'occasion et quitte la salle.

Le nouveau Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les documents budgétaires de l'exercice 2023,

Vu le compte de gestion du Receveur municipal pour 2023,

Vu la présentation du compte administratif,

Suivant l'avis favorable de la commission finances réunie en synthèse le 19 février 2024,

Propose que le Conseil Municipal :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau exposé ci-dessus,
- Constate les identités de valeur avec le Compte de gestion du Percepteur,
- Approuve l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2023, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.04.09 15:53:19 +0200
Ref:6305562-9432752-1-D
Signature numérique
Maire